

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 8 décembre 2020

Présidence M. Jean-Michel Rey, président

En ce dernier conseil de l'année, le président salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur Chollet, notre boursier, et la presse

Le président rappelle quelques consignes sanitaires, à savoir :

- que le masque est obligatoire durant toute la séance,
- que chaque personne souhaitant prendre la parole pourra le faire en traversant la salle pour venir devant parler au micro, là il pourra enlever son masque pour s'exprimer, puis le remettra pour retourner à sa place,
- que des bouteilles d'eau ont été mises à disposition à l'entrée de la salle, et
- que les conseillers sont invités à prendre un verre à leur place.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : André Stéphane
Chatelain Georges
De Garrini Yves
Galibourg Gabriel
Magnenat Benjamin
Monnard Patrick
Petermandl Colette
Ringgenberg Karine
Strömbom Johan
Tirvaudey Gilles
Troska Lauren
Trarieux Christian

Membre non excusé : Greppin Maurice

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 47
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 25
Le nombre de conseillers présents est de 34
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 33

Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 20h05

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Le président remercie tous ceux qui ont contribué à la préparation de l'ordre du jour qui est consistant. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote de l'ordre du jour.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

D'approuver l'ordre du jour

Accepté à l'unanimité par :

33 voix pour

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020**

Une demande de modification nous est parvenue cet après-midi de la part de M. Didier Nuq. Il nous demande de corriger à la page 15, premier paragraphe de sa première intervention, le terme « spécificités » en **spécifications**.

Aucune autre demande n'ayant été demandée, le président passe au vote de l'approbation du procès-verbal du Conseil communal du 6 octobre 2020 tel que corrigé et présidé par Mme Karine Ringgenberg. Il la remercie de l'avoir remplacé.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

D'approuver le procès-verbal du 6 octobre 2020 :

- **Accepté**
-
-

Par :

30 voix pour
0 voix contre
3 abstentions

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

• **Communication du bureau et correspondance reçue (par le président)**

Il est probable que notre conseil déborde un peu au-delà de 22h, au vu de notre ordre du jour particulièrement chargé.

Il est rappelé aux présidents des commissions que les fichiers de vacations doivent être transmis à M. Chollet au plus tard pour le jeudi 10 décembre.

Il n'y a pas de correspondance.

• **Communications de la municipalité (sans discussion ni vote)**

Le président donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Le syndic salue l'assistance pour cette dernière séance du conseil.

Parking de La Givrine

Nous avons eu de nombreux retours et questions sur le parking qui est en friche. Il manque un panneau explicatif, que nous avons choisi de présenter, de manière schématique ([l'image papier est à disposition sur demande auprès de la secrétaire mjhautiercc@bluewin.ch](mailto:mjhautiercc@bluewin.ch)), avec les acteurs concernés par ce chantier. La phase 1 est terminée. Le goudronnage de la partie permanente est prévu dans la phase 2.

La phase 2 démarrera en 2021 pour un coût de CHF 2.6 millions si acceptation des préavis communal et régional. Au conseil de mars, nous présenterons un préavis d'un montant d'environ CHF 180'000.-. Saint-Cergue, en tant que seule commune acceptant de faire partie du cercle porteur, nous devons assumer seuls l'administration du parking. Le parking sera payant et nous devons l'entretenir et le déneiger. Nous sommes en train de faire les soumissions et le chantier débutera en mai 2021. Le message de cette fin d'année est que la partie permanente pourra être utilisée en hiver 2021.

Le président remercie M. Graber et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale

Mme Samuel salue l'assemblée et explique que depuis le dernier conseil, il n'y a pas eu beaucoup de manifestations.

Patinoire

La patinoire a pu ouvrir, avec un système de réservation. Maintenant nous pouvons accepter 14 personnes sur la glace. Jusqu'à présent, elle a eu un énorme succès et tous les créneaux étaient pleins. Le retour des utilisateurs est très satisfaisant.

Piste de ski du village

Les pistes du village ouvriront le 27 décembre, selon la décision de Télédôle SA. Il s'agit d'un choix économique. Selon eux, il ne sert à rien d'ouvrir avant, l'expérience passée l'a démontré. Nous espérons maintenant qu'il y aura de la neige à cette date.

Descente aux flambeaux du Père Noël et verrée de la Saint-Sylvestre

Cette année, ces manifestations ont été annulées.

Décorations des sapins et illuminations

Je remercie la voirie pour le travail qu'ils ont accompli.

Le président remercie Mme Samuel et donne la parole à M. Dominique Gafner.

M. Gafner, municipal

M. Gafner salue l'assemblée.

Mise en séparatif

Nous arrivons à bout touchant et les travaux seront finis ces prochains jours. Le parking Sy-Vieuxville sera opérationnel pour les fêtes. Les entreprises, ainsi que leurs collaborateurs, sont remerciés pour tout le travail accompli, malgré les conditions climatiques et les surprises rencontrées. Surprises qui ne manqueront pas d'être à nouveau rencontrées lors de prochains travaux dans le village.

Espace pour les véhicules de pompiers

En relation avec l'incendie des Seytines cet automne, M. Gafner rappelle que l'espace nécessaire pour le passage des véhicules de pompiers doit être de 2,5 m au minimum.

Le président remercie M. Gafner et donne la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

M. Mathez salue l'assemblée.

Déneigement

Le déneigement du village se fait entre 4h et 7h du matin. S'il commence à neiger à 6h du matin, il est normal que tout soit reporté. Il y a encore des gens qui ne sont pas équipés pour l'hiver et se font surprendre, ce qui peut provoquer des problèmes sur les routes. Mais le personnel du déneigement fait au mieux pour accomplir son travail.

Le président remercie M. Mathez et donne la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, municipal

M. Ménard salue l'assemblée

Situation des emprunts

La situation est difficile pour les gens qui ont des liquidités. Au-delà de 2 mios, nous devons payer des intérêts de 0.75 % sur nos avoirs. En conséquence, nous avons pris la décision de rembourser des emprunts à hauteur de 3.2 mios de francs. Cela concernait un prêt de 1'050'000 francs auprès de Postfinance. Cet emprunt avait un taux d'intérêts de 2.11% et avait été pris pour la rénovation du bâtiment communal. Nous avons aussi remboursé un emprunt de 2'000'000 francs auprès de Stiftung BVG. Cet emprunt avait un taux d'intérêts de - 0.05%. Initialement, nous avons prévu une dette de 12,7 millions de francs. La dette de la commune sera donc d'un peu plus de 9 millions de francs.

Le président remercie la municipalité pour ces informations et passe au point 3 de l'ordre du jour

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Préavis N° 13/2020 – Budget 2021

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard municipal

La municipalité reste prudente et va présenter un budget légèrement déficitaire.

Charges : Il y aura une augmentation du budget, principalement dû aux amortissements. Le poste « Autorités et personnel » va augmenter, car nous sommes en année électorale et il y aura un conseil de plus.

Le poste « Biens, services, marchandises » la situation est stable.

Les « intérêts passifs » sont toujours faibles en raison des taux d'intérêt particulièrement avantageux. Il était important de finir la législature avec un taux d'endettement pas tel que prévu. Le plafond d'endettement avait été fixé à CHF 20 mios, et aujourd'hui nous sommes à CHF 9 mios, ce qui est une très bonne nouvelle.

Le poste « Remboursements, participations » est en augmentation. Les acomptes péréquatifs sont basés sur les deux années précédentes.

Le poste « Aides & subventions ». L'accueil de jour est un poste de plus en plus important pour la commune.

Le poste « Attributions aux fonds de financement ». Nous avons prévu de vendre des terrains en droit de superficie pour un montant de CHF 400'000.-.

Le poste « imputations internes ». Ce sont des sommes qui s'équilibrent entre les charges et les revenus.

Revenus :

Le poste « Impôts » : nous avons le contrôle sur les impôts et espérons que 2020 ne sera pas trop dramatique du point de vue des rentrées fiscales, ainsi que pour 2021. Compte tenu de la crise sanitaire que nous vivons, nous avons évalué qu'il pourrait y avoir un effet, mais pas aussi important que pour la Confédération et le Canton.

Le poste « Taxes, émoluments et produits ». Il y aura une légère augmentation, car ils sont tributaires des consommations, mais comme ce sont des comptes équilibrés, il n'y aura pas d'effet.

Le poste « Parts aux recettes cantonales ». Je n'ai pas de commentaire.

Le poste « Participations, remboursements des collectivités publiques » il y a toujours une influence par rapport à la péréquation. Les autres participations, dont l'AISGE sont relativement sous contrôle. Pour votre information je suis en train d'écrire un cahier des charges pour l'organiser d'un audit de l'ensemble de la structure de l'AISGE qui sera présenté dans le courant de 2021 au codir de l'AISGE.

Le poste « Prélèvements aux fonds de réserve ». Tout est expliqué en page 7 du budget.

Le poste « Imputations internes ». Je n'ai pas de commentaire particulier.

Les comptes sont sous contrôle avec un déficit de CHF 66'000.-, pour des revenus qui tournent autour de CHF 14 mios.

M. Ménard présente les différents graphiques qui se trouvent dans la brochure du budget (page 8 et suivantes).

Le président remercie M. Ménard pour sa présentation et donne la parole à M. Denis Berger

M. Berger, commission des finances

Comme les années précédentes, le rapport de la commission des finances est fouillé et nous n'allons pas faire de commentaire supplémentaire, mais sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président remercie M. Berger et ouvre la discussion concernant le budget 2021 et demande d'indiquer le n° de la page du budget de fonctionnement (classification administrative) ainsi que le n° du compte. La discussion chapitre par chapitre est ouverte.

- **1. Administration générale** : la parole n'est pas demandée.
- **2. Finances** : la parole n'est pas demandée.
- **3. Domaines et bâtiments**

Le président donne à la parole à M. Pierre Martin.

M. Martin

Pour le compte 320.4355.00 (page 8) vente de bois : il est budgété à CHF 100'000.- de revenus de la vente de bois, mais si on regarde les budgets des années précédentes nous étions bien en deçà de ce montant. Ne pourrions-nous pas faire une moyenne des dernières années afin que le budget représente la réalité de la vente de bois.

M. Mathez, municipal

Nous avons adapté et déjà baissé le montant des ventes de bois. À l'époque, il était à CHF 1 65'0000.-. Nous avons eu ces dernières années des problèmes de tempête, etc. Nous espérons que l'année prochaine la situation s'améliore. La vente de bois cette année n'était pas formidable et nous espérons pouvoir rentrer dans nos chiffres. Mais, nos forêts sont saines.

Le président remercie M. Mathez pour sa réponse et reprend la discussion chapitre par chapitre

- **4. Travaux** : la parole n'est pas demandée.
- **5. Instruction publique et cultes** : la parole n'est pas demandée
- **6. Police** : la parole n'est pas demandée.
- **7. Sécurité sociale** : la parole n'est pas demandée.

- **8. Services industriels** : la parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion générale sur le budget 2021. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Le président remercie pour cet échange qui donne lieu à de nouvelles informations.

Préavis N° 13/2020 - Budget 2021

- **Vu le préavis de la municipalité N° 13/2020**
- **Où le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'accepter le budget communal pour l'année 2021 tel que présenté

- **Accepté à l'unanimité** par : **33 voix pour**

- **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 14/2020 - demande de crédit de CHF 1'170'000 TTC pour l'assainissement de la centrale d'énergie du chauffage à distance communal

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Il s'agit d'un dossier très technique. Je précise simplement que nous avons séparé les travaux de rénovation du CAD en deux parties. Une partie consiste en la production d'énergie pour le réseau du chauffage à distance, pour tout le village y compris le Vallon, et l'autre préavis concerne uniquement le Vallon, qui est un bâtiment immense qui consomme énormément d'énergie et pour lequel il y a besoin de refaire la distribution et toutes les régulations électroniques, d'où les deux préavis.

L'avantage de faire deux préavis et de diminuer le prix de vente de l'énergie vendue à nos clients du centre du village. Si le Vallon était inclus, le prix serait trop élevé et nous risquerions de perdre des clients. Le but de cette séparation étant financier. Actuellement le Vallon paie toutes les pertes, qui se montent à environ 12%. Avec le nouveau réseau, chaque bâtiment aura son propre compteur et chacun paiera ce qu'il consomme.

Le président remercie M. Graber et donne la parole à la commission des finances, qui ne souhaite pas prendre la parole. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Préavis n°14/2020 - Demande de crédit de CHF 1'170'000.- pour l'assainissement de la centrale d'énergie du chauffage à distance communal.

- **Vu le préavis de la municipalité N° 14/2020**
- **Lu le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de la centrale d'énergie du chauffage à distance communal,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 1'170'000 TTC faisant partie du plan des dépenses d'investissement,

de financer ce montant de la manière suivante :

- CHF 70'000 par une subvention (cantonale ou fédérale)
- CHF 1'100'000 par un emprunt faisant partie du plafond d'endettement de la législature et portant la dette communale à CHF 13'178'998,

d'amortir le montant de l'investissement net en 20 ans.

- | | | |
|------------------|--------------|---------------------|
| ▪ Accepté | par : | 32 voix pour |
| | | 0 voix contre |
| | | 1 abstention |

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis N° 15/2020 - demande de crédit de CHF 380'000 TTC pour l'assainissement des installations de chauffage et sanitaires du centre communal du Vallon

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Il est urgent de faire des travaux, car plus rien ne marche. Tout est rouillé, les régulations ne marchent plus et on fonctionne manuellement avec le chauffage à bois. À la prochaine panne, nous devons complètement fonctionner au mazout. De plus la chaufferie à 25 ans et la technologie a bien changé, ce qui fait qu'actuellement elle est hors norme et plus rien ne marche.

Le président remercie M. Graber et passe la parole à la commission des finances, qui ne souhaite pas prendre la parole. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 15/2020 - demande de crédit de CHF 380'000 TTC pour l'assainissement des installations de chauffage et sanitaires du centre communal du Vallon

- **Vu le préavis de la municipalité N° 15/2020**
- **Lu le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des installations de chauffage et sanitaires du centre communal du Vallon,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 380'000 TTC faisant partie du plan des dépenses d'investissement,

de financer ce montant par un emprunt faisant partie du plafond d'endettement de la législature et portant la dette communale à CHF 13'558'998,

d'amortir le montant net de l'investissement en 20 ans.

▪ **Accepté à l'unanimité** par : **33 voix pour**

▪ **Point n° 6 de l'ordre du jour**

Préavis N° 16/2020 - Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC)

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Laurent Mathez, qui ne souhaite pas la prendre, la commission ad hoc ne souhaite pas non plus prendre la parole. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 16/2020 - Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC)

- **Vu le préavis de la municipalité N° 15/2020**
- **Lu le rapport de la commission ad hoc**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'approuver la révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC).

▪ **Accepté** par : **32 voix pour**
0 voix contre
1 abstention

▪ **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Préavis N° 17/2020 – mise en place d'une zone réservée communale au sens de l'art. 46 LATC

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Gafner, municipal

Nous arrivons avec un préavis un peu spécial que nous ne rencontrerons pas dans toutes les législatures. Quelques points à apporter à la suite des questions qui nous ont été posées. Je remercie la commission d'urbanisme pour son rapport. Ce préavis est arrivé après l'envoi de la convocation, car nous attendions sur un retrait d'opposition. Lors d'oppositions, il y a des procédures strictes et pour qu'il n'y ait pas de vice de forme, nous sommes tenus de détailler et d'inclure certaines données dans ce préavis. Il y a certes une part de confidentialité, mais nous n'avons rien voulu cacher et jouer cartes sur table. Pour rappel, lors d'une mise à l'enquête, le public peut venir consulter les oppositions qui sont arrivées au greffe. De plus vous êtes tous assermentés.

Le plan global des parcelles n'a pas été joint, car elles sont mises par numéro. Pour quelle raison a-t-on choisi certaines parcelles ? Quels étaient les critères ? Nous n'avons pas

souhaité mettre une zone de réserve sur l'entier de la commune. Arzier l'a fait et il le regrette.

Nous avons choisi les parcelles constructibles qui n'avaient pas de construction du tout. S'il y avait eu une demande de mise à l'enquête pour ces parcelles que nous aurions acceptée, le canton les aurait mises en zone de réserve et c'est indiqué dans le préavis, deux parcelles ont subi ce sort. Nous avons donc choisi un minimum de ces parcelles pour ne pas bloquer les autres. Ce minimum représente env. 45'000 m² de surface. On compte 50m² par habitant, ce qui fait un total de 900 personnes env.

Ce qu'il faut mettre en évidence et bien comprendre : la mise en zone réservée ne change en rien l'affectation d'une parcelle. La difficulté sera dans l'avenir. Nous allons travailler sur toutes les parcelles, même celles qui ne sont pas mentionnées en zone réservée. Le canton va plus loin : sur une parcelle de 4000m² où vous avez une habitation de 100m², le canton pourra, peut-être, nous dire d'enlever le 2/3 et ce sera non constructible. On ne pourra alors plus utiliser sa parcelle.

C'est le gros travail du PGA qui nous attend pour les deux prochaines années.

Si nous n'avons pas fait appel à la commission des finances, c'est parce que cette démarche est juste de bloquer les parcelles et pour pouvoir commencer à travailler et qu'il n'y a aucun impact financier. Les personnes qui veulent vendre des parcelles habitables ou acheter des DDP construits pourront le faire. Sur la liste que vous avez reçue, il n'y a que 5 DDP sur les 40 parcelles.

Le président remercie M. Gafner et donne la parole à M. Michel Gallay

M. Gallay, commission d'urbanisme

Une petite précision concernant le rapport de la CoUrb. Nous avons travaillé sur un préavis qui n'était pas libellé de la même manière que celui que nous avons reçu. Le tableau 3.1, dans l'analyse du rapport de la CoUrb, correspond à la deuxième page des tableaux qui sont des nécessités de la zone réservée communale.

Le président remercie M. Gallay. Il précise que Mme Maryclauda Odermatt et M. Gérard Odermatt souhaitent se récuser pour ce préavis. Il n'y a pas d'autres récusations. Il ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre Martin.

M. Martin

Une question de compréhension. Le commentaire no 3 est la seule opposition qui n'a pas été levée, mais qui a été retirée.

M. Gafner, municipal

Les oppositions ont toutes été retirées et vous n'avez pas à vous prononcer sur l'acceptation des levées d'opposition. Une personne avait fait des remarques, ce qui n'est pas compté comme opposition.

Le président remercie M. Gafner. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 17/2020 – mise en place d'une zone réservée communale au sens de l'art. 46 LATC

- **Vu le préavis de la municipalité N° 17/2020**
- **Ouï le rapport de la commission d'urbanisme**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'adopter le plan et le règlement de la zone réservée communale (art. 46 LATC)

de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan et du règlement de la zone réservée communale,

d'autoriser la municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

▪ **Accepté** par : **24 voix pour**
1 voix contre
6 abstentions
2 récusations

▪ **Point n° 8 de l'ordre du jour**

Préavis N° 18/2020 - Demande de crédit de CHF 63'000 TTC pour créer un espace d'apprentissage du VTT sur la parcelle communale 172

Le président ouvre la discussion et donne la parole à Mme Françoise Samuel, qui ne souhaite pas la prendre la parole. Les commissions des finances, d'urbanisme et du Tourisme et Loisirs (CoTourLois) ne souhaitent pas la prendre non plus. La discussion est ouverte et le président donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger.

M. Scheidegger

Je me récusé pour ce vote.

Le président remercie M. Scheidegger et donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Je salue cette idée que je trouve extraordinaire.

Le président remercie M. Beux pour ses encouragements. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 18/2020 - Demande de crédit de CHF 63'000 TTC pour créer un espace d'apprentissage du VTT sur la parcelle communale 172

- **Vu le préavis de la municipalité N° 18/2020**
- **Lu le rapport de la commission des finances**
- **Lu le rapport de la commission d'urbanisme**
- **Lu le rapport de la commission du tourisme et des loisirs**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux pour créer un espace d'apprentissage du VTT sur la parcelle 172,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 63'000 TTC,

de financer ce montant de la manière suivante :

- CHF 15'000 par une subvention de la Commission « Tourisme de nature » de Région de Nyon,
- Le solde net de CHF 48'000 TTC de l'investissement par la trésorerie courante,

d'amortir le montant de CHF 48'000 TTC en 1 fois par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements et amortissements futurs, compte au bilan 9282.01.

▪ Accepté	par :	32 voix pour
		0 voix contre
		0 abstention
		1 récusation

▪ **Point n° 9 de l'ordre du jour**

Information et discussion en vue des prochaines élections communales.

Le président a souhaité une discussion en vue des prochaines élections communales et donne certaines informations :

- Le 7 mars 2021, nous procéderons au premier tour de l'élection de notre municipalité et au renouvellement du conseil communal.
- La séance d'information qui devait être organisée le 6 décembre a dû être annulée pour les raisons sanitaires.
- Dans le prochain journal villageois, il y aura une information circonstanciée pour ces deux élections.
- Plus de 250 résidents étrangers de notre village, qui ont le droit d'éligibilité et de vote, ont été informés par un courrier personnel et nous nous sommes mis à leur disposition pour répondre à leurs éventuelles questions.
- Pour ces élections, les citoyens pourront proposer des listes par parti, ou par quartier, ou par centre d'intérêt ou quelque raison que ce soit. Vous pourrez également vous inscrire sur une liste d'entente communale.
- Le dépôt définitif des listes pour l'exécutif et le législatif se fera du 11 au 18 janvier 2021.
- Chaque liste devra être parrainée par 3 parrains éligibles.
- Mais en plus, chaque liste devra disposer d'un mandataire susceptible de répondre de la liste en cas de question.
- Un candidat peut figurer sur plusieurs listes.
- Avec le bureau, nous proposons l'ouverture dès ce soir, et comme lors de la législature précédente, d'une liste d'entente communale sur laquelle vous pourrez vous inscrire en fin de séance. Cette liste sera parrainée par le bureau actuel. Si vous souhaitez vous inscrire plus tard, vous pourrez encore le faire au greffe jusqu'au 18 janvier à 11h.

Le président donne la parole à M. Pierre Graber afin de compléter ses propos pour la partie de l'élection à la municipalité.

M. Graber, syndic

Actuellement la municipalité est représentée par 5 personnes et il en sera de même pour la prochaine législature. Parmi nous, Mme Françoise Samuel et moi-même ne nous représentons pas. Il y a donc deux postes à repourvoir.

M. Ménard, municipal

Je voulais déjà remercier Mme Samuel et M. Graber pour leur investissement durant ces dernières années et je pense qu'on peut les applaudir. Ils ont mené à bien, entre autres choses, la construction de la nouvelle école, la rénovation de l'école de Jean-Jacques Rousseau et dynamisé le tourisme.

Nous sommes trois à rester et avons déjà une liste avec 4 candidats. Cette 4^e personne habite la commune depuis longtemps. Il s'agit de Mme Valérie Legrand Germanier, elle est une grande spécialiste romande de tout ce qui touche à l'économie, la gestion de la santé publique. Elle est docteur en sciences économiques et sociales de l'université de Genève. Elle a longtemps travaillé : à la Fédération Romande des Consommateurs, spécialiste de politique de santé, à la Swiss Medical Network, à Santé Suisse et aujourd'hui à l'hôpital de la Tour à Genève. Nous regardons actuellement pour une 5^e personne et vous donnerons des informations dès que la campagne débutera.

Le président donne encore un complément d'information avant d'ouvrir la discussion : les listes comportent un mini CV des candidats (métier ou formation). Le bureau s'est interrogé et pense qu'il serait utile de compléter ce CV, si la personne a déjà fait partie du conseil communal, avec l'indication de la commission dans laquelle il a participé, par exemple.

Autre question qui a été soulevée : chaque année d'élection, il y a des mécontents, des déçus, voire des punis. La raison en est le mode choisi pour l'ordre des noms sur les listes électorales. Les derniers sont en général prétérités du fait qu'il y a des personnes qui votent pour les premiers et de ce fait les derniers ont moins de voix.

Les possibilités que nous avons, sont :

- de mettre les gens par ordre alphabétique, dans un sens ou dans l'autre
- de tirer au sort, mais c'est également arbitraire
- de mettre les gens dans l'ordre du nombre d'années où ils ont siégé au conseil communal ...

Quel que soit le mode choisi, il comporte des inconvénients. Cette compétence appartient au bureau, mais ce soir il souhaite connaître votre avis, voire que vous lui proposiez un mode auquel il n'a jamais pensé.

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Pascal Uldry

M. Uldry

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'idée de mettre en avant les gens qui sont déjà dans cette salle, pas qu'ils ne le méritent pas. Moi j'ai eu la chance en arrivant dans la commune de tout de suite être élu et je pense que chacun doit avoir les mêmes chances lorsqu'il se présente.

M. Nuq

Je pense que dans les critères que nous pourrions ajouter à la liste, il pourrait y avoir le nombre d'année que nous habitons la commune, et peut-être le quartier où l'on habite, dans l'idée qu'il pourrait représenter le quartier.

Le président précise qu'on dispose par ligne de candidat de 80 caractères, y compris le nom et prénom.

Mme Maillefer

C'est intéressant de savoir comment sera la liste. Il y a 4 ans j'avais été déçue que des personnes qui s'étaient investies pour la commune n'aient pas été réélues. Je m'étais posé les mêmes questions que nous posons maintenant et je pense qu'il n'y a pas de solution vraiment juste. L'ordre alphabétique dans un sens ou dans l'autre, l'ancienneté des candidats aux législatures précédentes. Toute personne éligible doit avoir la même possibilité de siéger au conseil communal. À mon avis, le tirage au sort est la façon la plus neutre d'établir la liste.

M. Berger

Je pense, que d'une certaine manière, il est important que les personnes qui se sont longuement investies au conseil communal et dans les commissions soient indiquées sur

les listes, afin de pouvoir, si elles sont réélues, assurer une certaine continuité dans le travail et je pense particulièrement à la commission des finances.

Je profite de l'occasion pour vous dire que je ne me représente pas. Il y a eu un travail extraordinaire fait par mes collègues, ainsi que par les membres des autres commissions permanentes et il serait bien que leur investissement dans le passé pour le conseil et la commune soit mentionné.

M. Krähenbühl

Je n'ai pas été élu lors de la dernière législature, car j'étais un des tout derniers par le tirage au sort, malgré le fait que j'avais fait partie de la commission des finances. Je trouve que c'est un bon système et que le tirage au sort est le moins mauvais et je pense qu'il faudrait poursuivre de cette manière, tout en indiquant sur les listes la participation au conseil communal ou à des commissions.

Le président constate qu'une tendance se dessine et pose la question de principe pour le tirage au sort. L'assemblée dans sa majorité approuve ce mode de faire. Il rappelle que lors des élections complémentaires de début 2020, il avait été demandé aux candidats une photo et un mini CV de présentation. Il pense qu'en parallèle des listes il pourrait y avoir, sur le site de la commune par exemple, la photo et le texte de tous les candidats, ce qui permettrait à tous les votants qui s'intéressent à cette élection de s'informer et de voir le profil des candidats. C'est un travail important pour le bureau, mais qui vaudrait la peine.

M. Beux

Personnellement, je ne veux pas avoir ma photo quelque part et si quelqu'un veut me connaître, on peut se rencontrer et discuter. J'ai eu la chance d'être élu pour cette législature, alors que personne ne me connaissait. J'habite la Cure depuis 2001 et j'espère pouvoir continuer à faire partie du conseil communal.

M. Nuq

Je vais faire une remarque qui va peut-être à contre-courant de ce qui a été dit, pour moi le tirage au sort c'est une démission. Quand on vote pour des gens, on ne le fait pas au hasard, on essaie de choisir une compétence ou une représentation. Les critères que j'avais mentionnés tout à l'heure avec la mention des quartiers, me semble important et ne peut se faire par tirage au sort, l'autre élément, comme la participation à la commission des finances par exemple, c'est une compétence que le candidat apporte et ça ne se choisit pas au hasard ni par tirage au sort.

Le président remercie M. Nuq et précise ce qu'il est entendu par tirage au sort, pour qu'il n'y ait aucune confusion. Nous recherchons 50 conseillers, 11 suppléants. Il y aura peut-être 80 personnes qui vont s'inscrire et il faudra établir une liste avec ces 80 personnes, de 1 à 80. C'est cet ordre-là qui est déterminé par le tirage au sort. Certaines personnes votent pour les 50 premiers et biffent les 30 derniers, ou rendent la feuille telle que reçue et ce sont les personnes qui dépouillent qui doivent biffer les 30 derniers.

Mme Hautier

Pour rappel, les personnes peuvent se présenter aussi bien sur les listes pour le conseil communal que pour la municipalité. Ce qui avait été le cas lors des dernières élections pour Mme Françoise Samuel et M. Laurent Mathez.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au point n° 10 de l'ordre du jour.

▪ **Point n° 10 de l'ordre du jour**

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales

Le président passe la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, délégué à Région de Nyon

J'aimerais faire un rapide feed-back des travaux du conseil intercommunal de Région de Nyon. Je vous fais un bref rappel :

Il s'agit d'une association intercommunale dont St-Cergue fait partie, tout comme pour d'autres associations telles que l'AISGE, l'APEC, etc. Elle est organisée comme les autres associations avec un comité de direction (codir) et un conseil intercommunal.

Au niveau du codir nous avons un représentant en la personne de M. Pierre Graber, qui s'occupe du dicastère de la mobilité. Pour le conseil intercommunal, nous avons un délégué de la municipalité avec M. Dominique Gafner et le conseil communal est représenté par M. Krähenbühl et moi-même.

L'objectif de Région de Nyon est de réaliser tout projet d'intérêt régional du moment que cela dépasse la sphère d'une seule commune. Elle peut jouer le rôle de coordinateur et également de récoltant de fonds de tiers, principalement auprès du canton et de la confédération.

En ce qui concerne les moyens financiers, la Région de Nyon, comme toute autre association intercommunale dispose d'un budget ordinaire. Ce budget est alimenté par CHF 20.- par habitant de toutes les communes membres. En acceptant ce soir le budget de notre commune, vous avez également accepté le budget 2021 pour la région de Nyon. À cela s'ajoute CHF 10.- versés par le canton (subvention pour une association régionale).

La Région de Nyon dispose d'un fonds de « transports publics (TP) » qui sert à l'aménagement de la mobilité, à la création de nouvelles lignes de bus, mais également à la promotion pour inciter la population à utiliser les transports publics. Ce fonds est la source principale du financement du dicastère dirigé par notre syndic, et il me plaît à dire que c'est celui qui est le mieux géré au sein de Région de Nyon et celui qui a réalisé le plus de projets concrets durant cette législature.

La Région de Nyon dispose également d'un Fonds Régional d'Équipement touristique (FRET) qui finance principalement les projets touristiques, ainsi que les offices du tourisme du district. Là encore, en acceptant notre budget de ce soir, nous avons accepté de verser 90% des taxes de séjour de notre commune, soit env. CHF 50'000.- qui seront utilisés pour l'équipement touristique

Lors du dernier conseil, nous avons abordé la question du déficit des téléskis de St-Cergue et la Région de Nyon a participé avec une cotisation de CHF 30'000.- pour le prochain déficit

Autre moyen financier, La Région dispose du DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise). C'est un système de financement pour les infrastructures et les équipements d'intérêt régional. C'est le fameux un point d'impôt au maximum que chaque commune verse par année, cette participation que nous avons également acceptée ce soir avec notre budget.

La prochaine séance aura lieu demain soir. Nous traiterons des 3 sujets. À savoir l'élection de 2 membres au codir. Nous sommes invités à approuver le budget qui s'élève à env. CHF 10,5 mios. Le poste le plus important étant les charges du personnel. Et finalement il y a un préavis de CHF 340'000.- pour soutenir l'activité de l'Usine à Gaz, pour la période 2021-2024. Cette institution est basée à Nyon, mais dépasse la frontière de la ville et qui a une importance régionale, voire plus.

Le prochain sujet qui va nous concerner est celui de La Givrine. Notre syndic vous en a parlé tout à l'heure, et vous avez pu voir dans le budget le montant prévu au plan des dépenses d'investissement 2021-2025.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président remercie M. Odermatt et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Maillefer, déléguée à l'APEC

Quelques mots pour vous parler de l'APEC (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte).

Nous avons eu une séance le 26 novembre à Gland durant laquelle nous avons accepté le budget 2021 qui se monte à env. CHF 3,4 millions pour 21 communes. St-Cergue avec son nombre d'habitants paye env. CHF 240-250'000.-.

La 2^e chose qui a été traitée lors de cette séance est la nomination de M. Dominique Gafner à la commission de gestion.

Et la 3^e chose que j'aimerais partager est une information du codir concernant les discussions sur la step intercommunale et la grande step régionale qui sont remises en question en raison de la décision du conseil communal de Nyon qui conditionne sa participation, ce qui retarderait la construction d'une step régionale. Le codir nous a informé qu'il y aurait un préavis pour le mois de février en vue de la construction d'une step avec les membres actuels de l'APEC.

Le président remercie Mme Maillefer. La parole n'étant plus demandée, il clôt cette discussion et passe au point n° 11 de l'ordre du jour

▪ **Point n° 11 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Le président annonce les 2 premières dates des séances du conseil communal pour 2021 qui auront lieu :

- Le 23 mars
- Le 8 juin

Le planning des séances de commission a été transmis hier aux différents présidents et un planning consolidé nous est parvenu ce matin qui sera également transmis si cela n'a pas encore été fait.

En ce qui concerne la liste de l'entente communale. Des listes vierges ont été déposées sur la scène. À la fin de cette séance, vous pourrez venir les remplir en respectant les distances des mesures sanitaires. Vous n'êtes pas tenu de vous représenter, mais vous pouvez le faire ce soir en complétant déjà votre mini CV.

Information concernant la Ballade à Béatrix :

- Le nouveau parcours est terminé depuis la semaine dernière.
- Les nouveaux bancs seront posés au printemps.
- Les vieux bancs ont été démontés cette semaine.
- Tous les postes et les bancs ont trouvé un parrain.
- Il reste 6 panneaux indicateurs parrainable à CHF 200.- pce.
- Le montant total des travaux de rénovation se monte à env. CHF 14'000.-, dont CHF 4'000.-. seront à la charge de la commune.
- Une inauguration sera prévue au printemps.

Le président donne la parole à M. David Ott

M. Ott

Mme Samuel vous avez parlé des pistes de ski de St-Cergue qui ouvriront le 27 décembre. Qu'en est-il des pistes de la Dôle ? Et je vous félicite pour la piste de VTT.

Mme Samuel, municipale

C'est une situation très compliquée, car le parking se trouve sur France. Je sais que le conseil de TéléDôle SA négocie fermement, mais actuellement nous ne connaissons pas encore l'issue. C'est très complexe du fait qu'il s'agit d'un domaine franco-suisse.

Le président se rappelle avec nostalgie l'époque où il n'était pas nécessaire de partir des Dappes pour aller sur le massif de la Dôle. On partait de La Givrine avec le « chat des neiges ». Il s'agissait d'un vieux rattrack qui tirait les gens avec une corde et c'était super sympa. Il donne la parole à M. Pascal Uldry.

M. Uldry

En préparant ce conseil, j'ai pris connaissance de la volonté de la municipalité d'offrir un 2^e pilier aux municipaux pour l'année prochaine. Je me demandais si c'était la solution idéale pour créer une attractivité pour ces postes. Je crains que cela crée des coûts difficiles à maîtriser et que cela n'aille pas dans le sens de la vocation de ces postes. Ne serait-il pas plus utile de créer plus d'emplois fixes pour décharger les municipaux de certaines tâches et ainsi créer une attractivité avec des postes plus légers ?

M. Graber, syndic

Vous avez tout à fait raison. Nous avons 2 possibilités :

- Soit on propose un 2^e pilier. Je vous rappelle qu'il y a eu des gens qui ont été à la municipalité durant 17ans et qui n'avaient pas d'emploi à côté. Je trouve grave que des gens n'aient aucune protection sociale. Raison pour laquelle j'ai proposé qu'on introduise le 2^e pilier. La commission des finances l'a également proposé. Les gens ne se bousculent pas pour être municipal ou syndic. Je vous rassure il s'agit d'un poste à temps partiel. Les gens peuvent tout à fait travailler à 50, 60 ou 80% ailleurs. Ils pourraient ainsi compléter le 20% manquant avec ce poste à la municipalité.
- Il faudrait effectivement des chefs de service. Nous en avons beaucoup discuté, et la commission des finances l'a également proposé. La commune devient grande avec plus de 2'600 habitants. Notre structure actuelle n'est plus viable ou alors avec des gens comme moi qui étaient des préretraités et disponibles à 100%. Pour être attractifs, nous espérons trouver des gens qui vont consacrer un 20%, mais qui auront un complément de 2^e pilier et d'engager des chefs de service. À mon avis, les deux vont de pair.

Le président remercie M. Graber et rappelle que l'attractivité du poste de municipal serait grandement augmentée si les gens étaient plus respectueux et arrêtaient de déranger pendant la nuit, le dimanche pour tout et rien, selon leurs sautes d'humeur. Il donne la parole à Mme Christiane Maillefer.

Mme Maillefer

J'aimerais revenir sur quelque chose qui a été discuté lors du dernier conseil où je n'étais pas présente. J'ai lu dans le PV qu'il avait été question de l'incendie aux Clairvaux, qui concernait notre maison. Je voulais relever la vitesse d'intervention des pompiers de St-Cergue. Chapeau bas. Sans leur intervention rapide, tout le chalet aurait brûlé, car c'est une question de minutes. Il est donc important de garder cette unité d'intervention et il faut la préserver. Merci à eux.

Le président remercie Mme Maillefer et donne la parole à Mme Maria-José Hautier

Mme Hautier

Je voulais remercier, en tant que secrétaire, l'ensemble du bureau qui répond toujours présent lors des convocations pour le dépouillement des votations, les municipaux pour leur agréable collaboration, ainsi que l'ensemble du personnel de l'administration communale qui est met tout en œuvre pour que je puisse vous fournir les documents pour

nos séances de conseil et qui sont toujours prêts à rendre service en cas de besoin, en particulier Mme Joëlle Carriot.

Le président remercie Mme Hautier et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

J'attends le point suivant pour faire les remerciements.

Nous espérons qu'avec la neige qui est annoncée, nous pourrons ouvrir les pistes de ski de fond la semaine prochaine. Pour l'instant c'est encore un peu faible en quantité de neige.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et partage un courrier reçu d'un autre temps que nous avons retrouvé dans les archives et extrait du livre de Saint-Cergue.

Le 12 janvier 1798, le colonel Fischer remercie toutes les communes de leur zèle et de leur attachement à leur souverain et leur dit : « Continuez à rester tranquilles, prudents et modérés, quand même vous ne seriez pas tous du même parti, ne vous laissez jamais aller à de mauvais propos, à des menaces ou à des voies de faits ».

Deux mois plus tard, débutait la révolution dans le canton de Vaud.

Avec la municipalité, nous déplorons cette pandémie qui nous prive de nombreuses réjouissances, et ce soir du plaisir de boire un verre ensemble. Néanmoins, nous avons estimés que nous pouvions, prudemment, organiser un petit moment festif et boire un verre en même temps que la petite surprise annoncée dans l'ordre du jour. Les municipaux vont vous servir un verre à table.

M. Graber souhaite la bonne santé à tous et ses meilleurs pour 2021 qui ne peut être que meilleure que 2020. Il remercie l'assemblée pour les nombreux préavis qui sont passés cette année et pour la confiance et le soutien que le conseil a accordé à la municipalité en 2020.

Dans les choses que l'on apprend au détour d'un chemin, j'ai appris que notre municipal M. Dominique Gafner est un photographe animalier émérite et je lui ai demandé s'il aurait la gentillesse de nous partager ce soir quelques photos qu'il a faites dans la région.

[Présentation et commentaires de 26 photos par M. Dominique Gafner parmi les 70'000 dont il dispose.](#)

Son travail à la municipalité lui laisse maintenant moins de temps. Ce sont tous des animaux de notre région et il y a des heures de prospection et d'attente pour faire de telles photos.

Le président remercie M. Gafner pour ces superbes photos et donne la parole à M. Pierre Graber qui précise que les photos qui paraissent dans le journal communal sont également fournies par M. Gafner.

Le président remercie, en ce dernier conseil, l'assemblée pour son attention.

Il félicite et remercie la municipalité pour l'excellence de son travail, sa disponibilité et les nombreux chantiers menés à bien cette année, dans des conditions souvent difficiles.

Il souligne la qualité des rapports des diverses commissions qui sont clairs et permettent de travailler dans de très bonnes conditions.

Il remercie le bureau et la secrétaire pour leur engagement, notamment lors du dépouillement des votations. C'est réellement un plaisir de travailler avec une telle équipe et de servir la commune à leur côté.

Il remercie le concierge qui prépare la salle, ainsi que le technicien qui assure un accompagnement audio et visuel de qualité.

Il n'a pas trouvé de vœux rigolos cette année, si ce n'est qu'il ne semble pas indiqué de se serrer les coudes, puisque c'est l'endroit le plus contaminé que nous ayons depuis la covid19.

Il souhaite ses bons vœux pour l'année 2021 qu'il espère également meilleure et rappelle qu'il faut rester soudés et unis pour affronter ce qui pourrait encore arriver.

Il clôt ce dernier conseil à 22h28.

Les prochaines séances du conseil communal auront lieu les mardis 23 mars et 8 juin.

Le président

Jean-Michel Rey



La secrétaire

Maria-José Hautier